

Échéancier

Demande usage conditionnel

1 Compléter le formulaire de demande d'usage conditionnel

2 Déposer la demande officielle auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement avec l'ensemble des documents requis (voir fiche#2 pour plus de détails)

3 Analyse et étude de la demande par le service



minimalement trois (3) semaines

4 Présentation devant le comité consultatif d'urbanisme



troisième (3e) mardi de chaque mois

5 Affichage de l'avis public et de l'enseigne sur la propriété



minimalement quinze (15) jours avant la séance

6 Séance du conseil municipal



troisième (3e) lundi de chaque mois

7 Résolution du conseil municipal



jour(s) suivant la séance

8 S'il y a lieu, émission du certificat d'autorisation



au plus tard, trente (30) jours suivant la réception de la résolution